

Résidence Rose et Sable à Saint- Palais-sur-mer

Travaux de désamiantage des bâtiments



Un chantier réalisé conformément à la réglementation

AVENTIM
D'INTÉRÊT DURABLE

Entreprise
(B)
Certifiée

- Travaux de désamiantage des bâtiments réalisés par une entreprise spécialisée et certifiée ;
- Élaboration d'un Plan de Retrait Amiante selon le code du travail pour maîtriser les risques ;
- Décontamination des opérateurs après chaque travail en zone amiante, en passant par une unité mobile de décontamination ;
- Opérations de désamiantage réalisées en milieu confiné, avec ouvertures bâchées si nécessaire.



Pourquoi ce bruit continu ?

Le bruit en continu provenait principalement des extracteurs d'air permettant de maintenir le confinement de la zone de désamiantage en dépression. Ces équipements sont indispensables pour garantir la sécurité du chantier. Ils fonctionnent 24h/24, afin d'empêcher toute dispersion de fibres d'amiante vers l'extérieur.



Au début et à la fin des travaux, des contrôles de la qualité de l'air sont réalisés (état initial puis état final) par un laboratoire accrédité.

Les extracteurs doivent être maintenus en état de marche jusqu'à la fin des analyses, afin de vérifier l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les taux doivent être équivalents entre le début et la fin des travaux.

tous les matériaux amiantés et les déchets contaminés sont conditionnés dans des big-bags prévus à cet effet. Ils sont éliminés dans des filières adaptées.



Merci pour votre attention !

